

---

*Direction des transports terrestres***Arrêté du 23 juin 2003 portant modification de l'arrêté du 20 juillet 2001 portant déclassement d'immeubles relevant du domaine public fluvial sur le canal de la Somme**NOR : *EQUT0310114A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,  
Vu le code du domaine de l'Etat ;  
Vu le rapport du directeur départemental de l'équipement de la Somme en date du 26 mai 2003 ;  
Vu l'estimation des services fiscaux,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le deuxième tiré de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 juillet 2001 est modifié et rédigé de la façon suivante : sur la commune d'Ailly-sur-Somme, la maison éclusière sise 11, rue du Pont, cadastrée section AC 177, d'une contenance de 371 mètres carrés, figurant en jaune sur le plan annexé au présent arrêté (cf. note 1) .

## Article 2

Le préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.  
Fait à Paris, le 23 juin 2003.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'ingénieur des ponts et chaussées*  
*chargé de la sous-direction*  
*des transports par voies*  
*navigables,*  
M. Papinutti

## NOTE (S) :

(1) L'extrait de plan cadastral peut être consulté à la subdivision navigation de la direction départementale de la Somme, rue Baillon, 80000 Amiens.